

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE MARDI 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020 À 19 H 02**

---

À laquelle sont présents :

Monsieur Eric Dupont, maire  
Monsieur Claude Durand, conseiller siège no 1  
Monsieur Jean-Lorrain Lafond, conseiller siège no 2  
Monsieur Yvon Potvin, conseiller siège no 3  
Monsieur Gilles Marchand, conseiller siège no 4  
Monsieur Ronald Bond, conseiller siège no 5  
Monsieur Renald Paquin, conseiller siège no 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Eric Dupont.

Est également présente :

Madame Martine Lafond, directrice générale et secrétaire-trésorière.

189-09-2020

**Adoption du règlement numéro 2020-36 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2011-158**

**ATTENDU** que le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

**ATTENDU** que, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets peut amender ledit plan d'urbanisme;

**ATTENDU** que le conseil municipal entend modifier le plan d'urbanisme afin d'ajuster l'affectation villégiature avec les limites de propriétés, d'ajouter une nouvelle portion à l'affectation publique (système municipal de traitement des eaux), d'agrandir l'affectation mixte au détriment des affectations institutionnelle et commerciale, d'ajuster de façon mineure plusieurs affectations avec les limites de propriétés ainsi que de protéger le noyau historique composé de l'église, du presbytère et du manoir Baby-Méthot par sa réglementation d'urbanisme régulière plutôt qu'en constituant un site du patrimoine;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné le 7 juillet 2020 par Ronald Bond;

**ATTENDU** qu'un avis public annonçant la période de consultation écrite a été publié le 8 juillet 2020;

**ATTENDU** que la période de consultation écrite s'est déroulée du 24 juillet 2020 au 7 août 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Yvon Potvin

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Lorrain Lafond

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets adopte le règlement # 2020-36 modifiant le plan d'urbanisme # 2011-158.

**Article 1 Modification de l'article 7**

L'article 7 est modifié par le remplacement du 1er alinéa par le suivant :

Les plans des affectations du sol font partie intégrante du présent règlement. Ces plans sont intégrés à l'annexe 1 du présent règlement.

**Article 2 Modification de l'article 27**

L'article 27 est modifié par le remplacement du 1er paragraphe du 6e alinéa par le suivant :

1° conserver les caractéristiques patrimoniales des bâtiments et de leurs terrains dans le secteur regroupant l'église, le presbytère et le manoir Baby-Méthot par l'application de la réglementation d'urbanisme;

**Article 3 Modification de l'article 47**

L'article 47 est modifié par le remplacement, au 2e alinéa, du texte « L'église, l'école et les bureaux de la municipalité sont compris » par le texte suivant : « L'église et les écoles sont comprises ».

**Article 4 Modification de l'annexe 1**

L'annexe 1 est modifiée de la façon suivante :

1° l'intitulé de l'annexe 1 est modifié par le remplacement du texte «plan» par le texte suivant : «plans»;

2° par le remplacement des plans par les plans intitulés « Plan 1 Ensemble du territoire » et « Plan 2 Noyau villageois » joints au présent règlement.

**Article 5 Modification de l'annexe 2**

L'annexe 2 est modifiée par le remplacement du plan intitulé « Zone à protéger » par le plan joint au présent règlement.

**Article 6 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées dans la Loi.

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

EXTRAIT certifié conforme au livre des délibérations  
Le 3 septembre 2020

**Martine Lafond,**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière